



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Webinaire:

Présentation de la campagne d'instruction des reconnaissances contractuelles de LISP MCO

1.Introduction

2.Attendus des LISP issus de l’instruction DGOS/R4/DGS/DGCS/2023/76 du 21 juin 2023 relative à la poursuite de la structuration des filières territoriales de soins palliatifs dans la perspective de la stratégie décennale 2024-2034 (annexe 3)

3.Retour sur l’enquête LISP réalisée durant l’été 2024

4.Inclure les LISP dans les filières territoriales de soins palliatifs: comment s’y prendre?

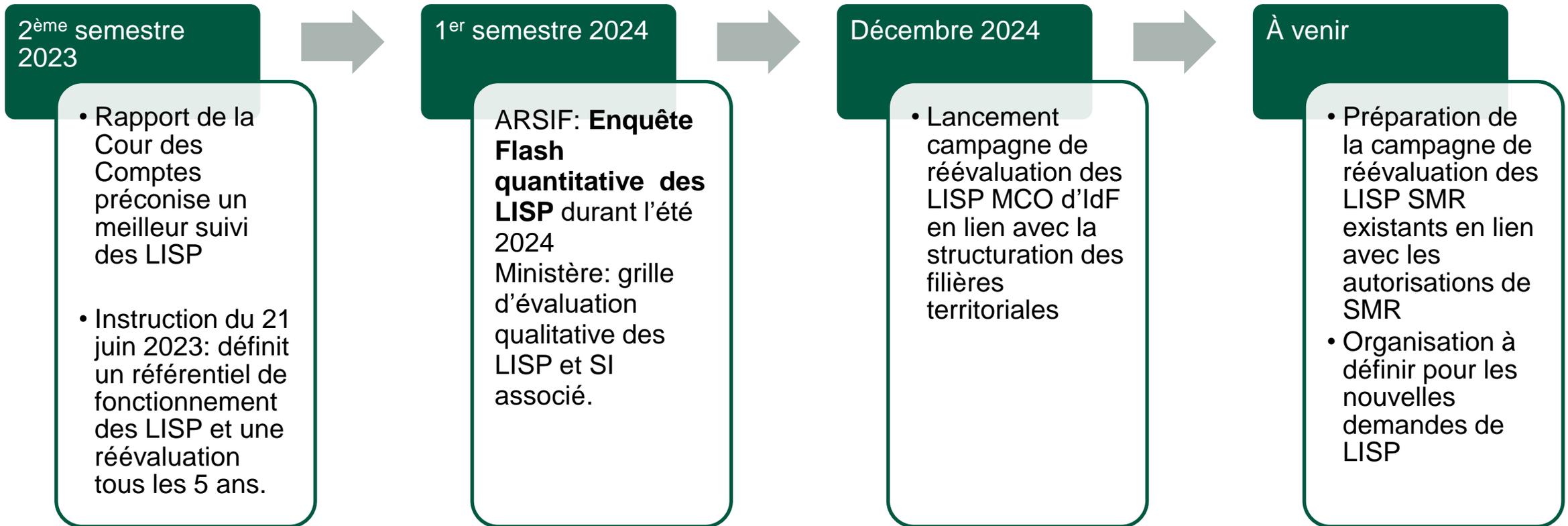
5.Formation et projets de soins palliatifs: Vers qui se tourner?

6.Réévaluation des LISP Principe et déroulement

7.Questions diverses

1. Introduction

Réévaluation des Lits Identifiés de Soins Palliatifs: Historique de la démarche



2. Attendus des LISP suivant l'instruction DGOS/R4/DGS/DGCS/2023/76 du 21 juin 2023 relative à la poursuite de la structuration des filières territoriales de soins palliatifs dans la perspective de la stratégie décennale 2024-2034 (annexe 3)

Les LISP sont identifiés par les ARS dans des établissements de santé et offrent une prise en charge spécialisée en soins palliatifs, en gestion de la douleur et accompagnement de la fin de vie. Ils se situent dans des services dont l'activité n'est pas exclusivement consacrée aux soins palliatifs, mais qui accueillent fréquemment des personnes requérantes en soins palliatifs.

Ils bénéficient d'une facturation spécifique pour renforcement de l'équipe (0,3 ETP par lit)

Les LISP sont reconnus par l'ARS pour une durée de cinq ans et leur renouvellement est conditionné aux résultats d'une évaluation de leur activité.

Les lits identifiés de soins palliatifs (LISP) représentent le 2^{ème} niveau de la graduation des soins palliatifs

GRADATION DES SOINS SELON LA SITUATION DE LA PERSONNE MALADE	LIEU DE VIE ET DE SOINS	
	Domicile (prise en charge ambulatoire)	Etablissements de santé avec hébergements
	Domicile privatif, maison de répit, établissement social et médico-social (EHPAD, FAM, MAS, lit halte soin santé, lit d'accueil médicalisé, appartement de coordination thérapeutique, etc.) ou autre (prison, etc.)	Etablissement public, privé non lucratif et privé lucratif
<p>Niveau 1</p> <p>Situation stable et non complexe et/ou nécessitant des ajustements ponctuels</p>	<p>Equipe pluriprofessionnelle de santé de proximité, organisée autour du binôme médecin généraliste et infirmier + Aides à domicile (SSIAD, SPASAD, SAAD) +/- Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)*</p>	<p>Lits en MCO, SSR et USLD +/- Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)</p>
<p>Niveau 2</p> <p>Situation à complexité médico-psycho-sociale intermédiaire</p>	<p>Professionnels du niveau 1 + Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)* Ou HAD en lien avec les professionnels du niveau 1 +/- Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)*</p>	<p>LISP (en MCO et SSR) +/- Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)</p>
<p>Niveau 3</p> <p>Situation à complexité médico-psycho-sociale forte / instable</p>	<p>Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)* + HAD en lien avec les professionnels du niveau 1 Ou Professionnels du niveau 2 si coordination et mobilisation au lit du malade effective et médicalisée 24h/24h</p>	<p>USP (en MCO et SSR) +/- Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP) en prévision du déploiement du projet de vie et de soins au-delà du séjour hospitalier</p>

*Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP) à domicile :

- En niveau 1 : avis ponctuel (parcours, expertise)

- En niveau 2 : aide à la coordination/expertise pouvant inclure des visites à domicile auprès de la personne malade

- En niveau 3 : appui en qualité d'expertise

Offre de soins palliatifs en ES avec hébergement



3 équipes mobiles de
soins palliatifs ayant
une activité pédiatrique

Les missions socles

Assurer une prise en charge de proximité

- Pour les malades dont l'état nécessite des soins palliatifs sans se trouver dans une situation trop complexe au niveau clinique ou éthique
- Possibilité d'effectuer les soins d'accompagnement par les équipes ayant pris en charge les soins liés à la maladie initiale

Contribution au renforcement des compétences en soins palliatifs des équipes médicales et paramédicales:

- La prise en charge de personnes relevant de la spécialité du service intégrant une démarche palliative précoce
- L'accueil de personnes malades dans le cadre de la filière en lien avec les EMSP notamment en situation de crise
- La continuité des soins

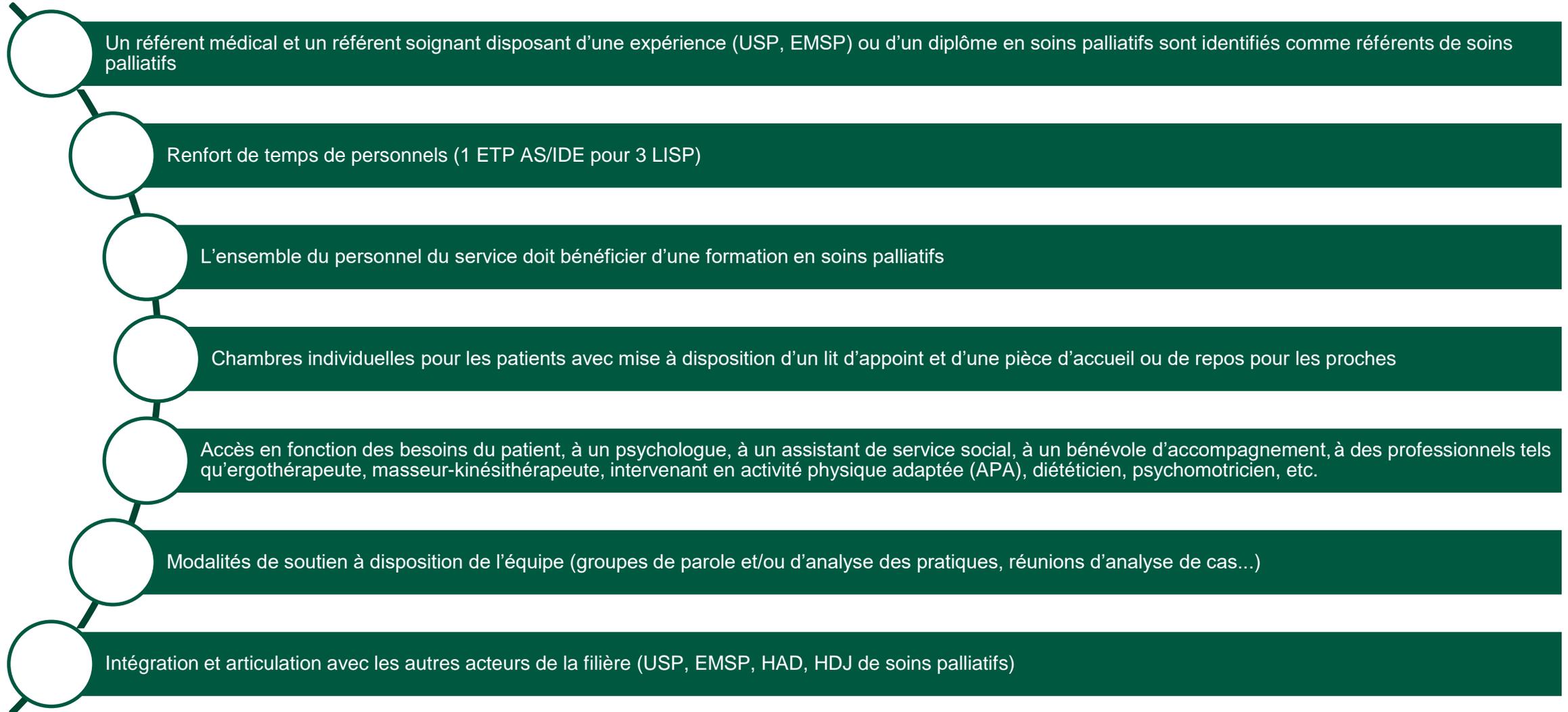
L'information de la personne malade sur ses droits:

- Directives anticipées
- Désignation de la personne de confiance

L'écoute et l'accompagnement des proches:

- Avec un assouplissement des horaires de visites
- Un encouragement de la présence de bénévoles
- Une aide à la suite du décès au niveau des démarches administratives mais aussi un soutien psychologique

Fonctionnement des LISP:



Indicateurs de suivi prévus pour le rapport d'activité annuel des LISP

Réunions pluridisciplinaires organisées

Recours à une EMSP (nombre, motifs...)

Retours domicile avec et sans HAD, décès de patients en LISP

Nombre de patients pris en charge

Procédure d'évaluation tous les 5 ans

LISP: les attendus synthèse

Lits avec une reconnaissance contractuelle par service

Permettant une continuité de la prise en soins avec la même équipe

Avec des moyens humains supplémentaires (1ETP IDE ou AS pour 3 LISP)

Avec une compétence en soins palliatifs sur le service (binôme médecins / IDE formés)

Proposant des conditions spécifiques (accès aux associations, accompagnement des proches...)

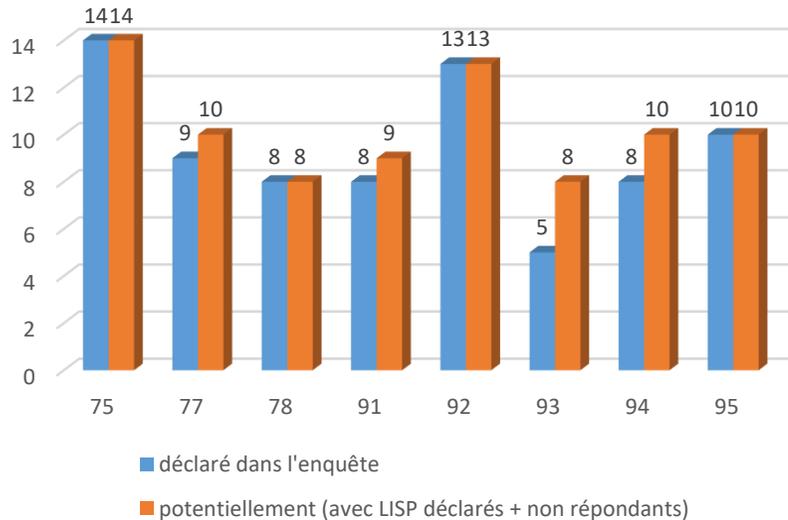
Intégrées dans les filières territoriales de soins palliatifs

3. Retours sur l'enquête LISP réalisée durant l'été 2024

Situation en IDF: Résultats de l'enquête LISP (été 2024)

Concernant les LISP MCO 92% des établissements dans lesquels des LISP avaient préalablement été identifiés ont répondu à l'enquête.

nombre d'établissements disposants de LISP
par Dpt



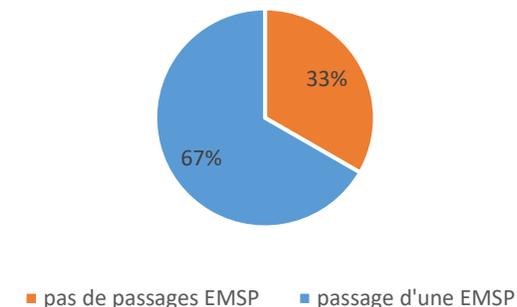
75 établissements y ont déclaré avoir des LISP.
En ajoutant les établissements n'ayant pas répondu, il y aurait entre 75 et 83 établissements disposant de LISP MCO en Ile de France

33% des établissements ayant des LISP ne bénéficient pas du passage d'une équipe mobile de soins palliatifs

réponses à l'enquête des établissements pré-identifiés



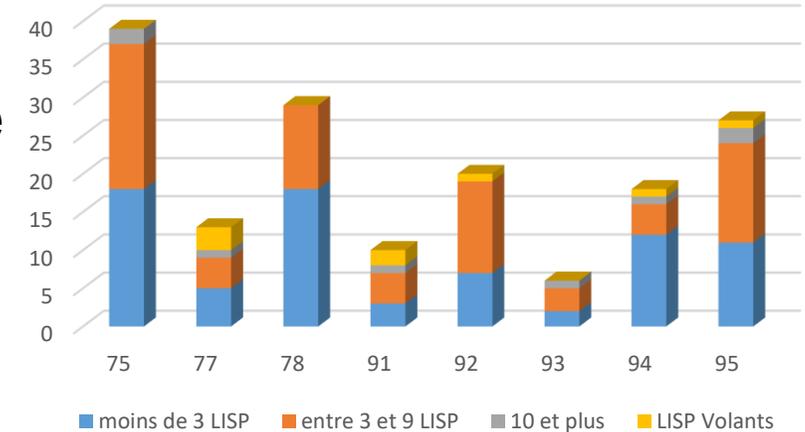
Passage d'une Equipe Mobile de Soins Palliatifs dans l'établissement



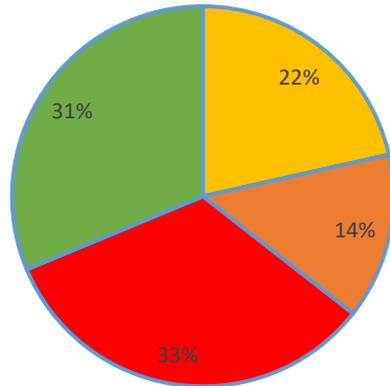
47 % des services ayant des LISP MCO disposent de moins de 3 LISP sachant qu'il est prévu que 3 LISP pour financent 1 ETP IDE ou AS supplémentaire sur le service.

Certains établissements ont des LISP « volants » qui ne sont pas affectés à des services

Nombre de LISP par Service



Présence d'un Binôme formé par équipe (DU DIU de soins palliatifs)

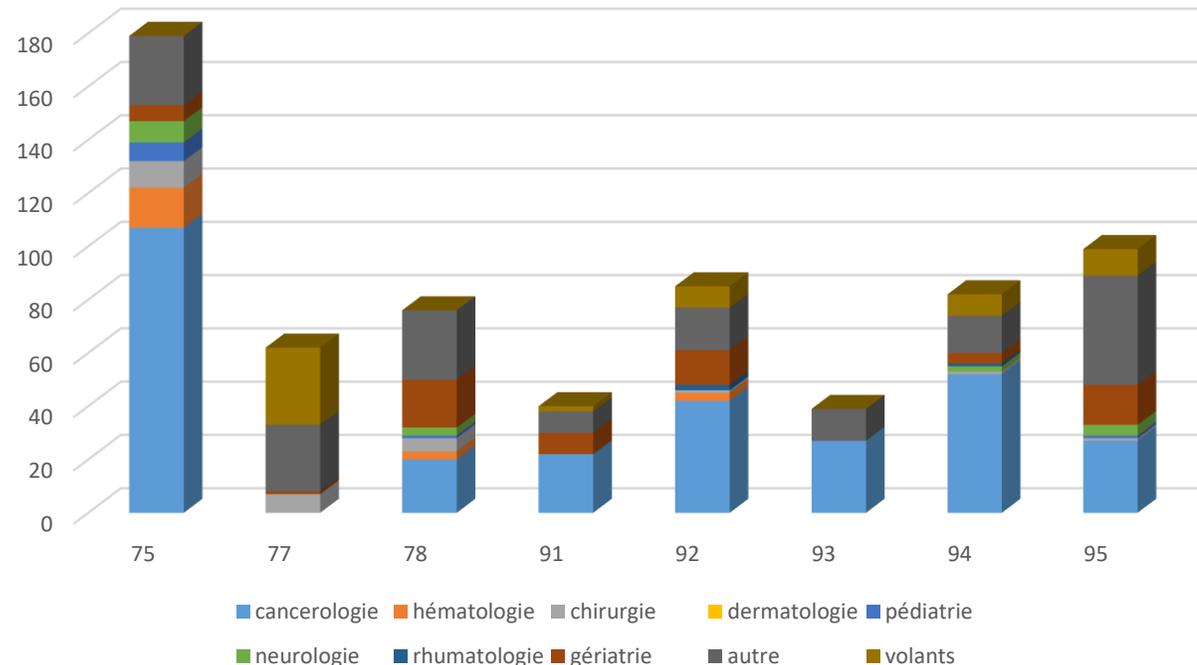


- pas de medecin formé
- pas d'ide formée
- ni medecin ni ide formés
- binôme medecin IDE formés

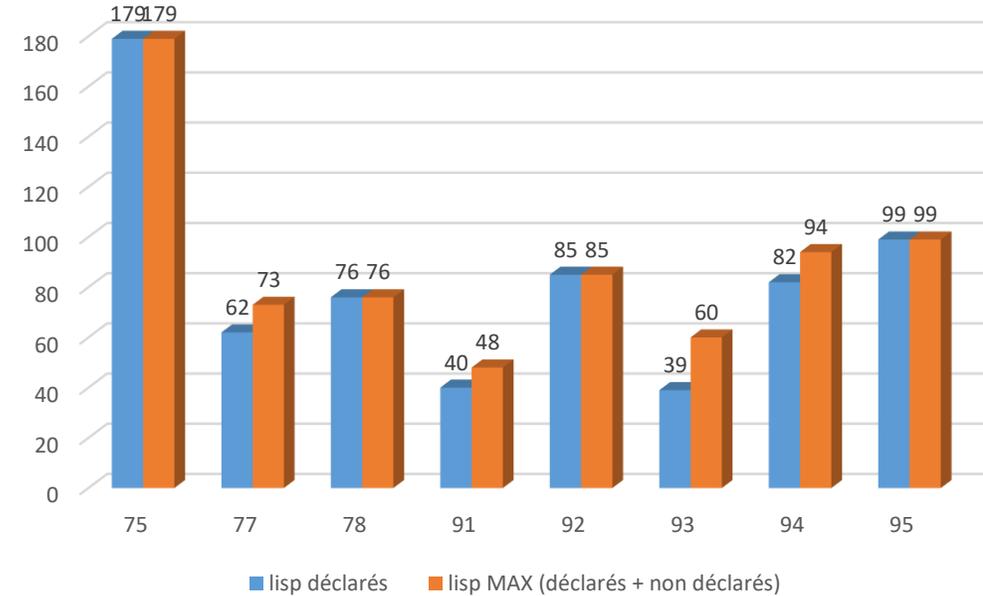
Seulement 37% des services ayant des LISP MCO disposent d'un binôme médecin IDE formé sachant que dans 6 établissements, il n'y pas non plus de passage d'équipe mobile

La région compterait à l'heure actuelle entre 662 et 714 LISP MCO dont 172 au sein de l'APHP soit 27% de l'ensemble des LISP

Nombre de LISP par services de spécialité et par Dpt



Nombre de LISP par département



45% des LISP MCO reconnus sont dans des services de cancérologie avec des disparités régionales

Synthèse: beaucoup de LISP MCO en Ile de France ne répondent pas aux critères prévus par l'instruction:

Beaucoup de LISP dispersés (1 ou 2 par service)

Peu de services avec des LISP ayant les référents identifiés formés aux soins palliatifs

Des EMSPT présentes presque essentiellement dans les établissements publics et ESPIC et ayant pour certaines des problèmes RH importants (postes non pourvus)

Des LISP volants non identifiés par services

Une identification des LISP dans les filières de soins palliatifs souvent à construire

Nécessité

Garantir une certaine
qualité des LISP

Assurer une visibilité
des dispositifs et leur
intégration dans les
filieres

Vigilance

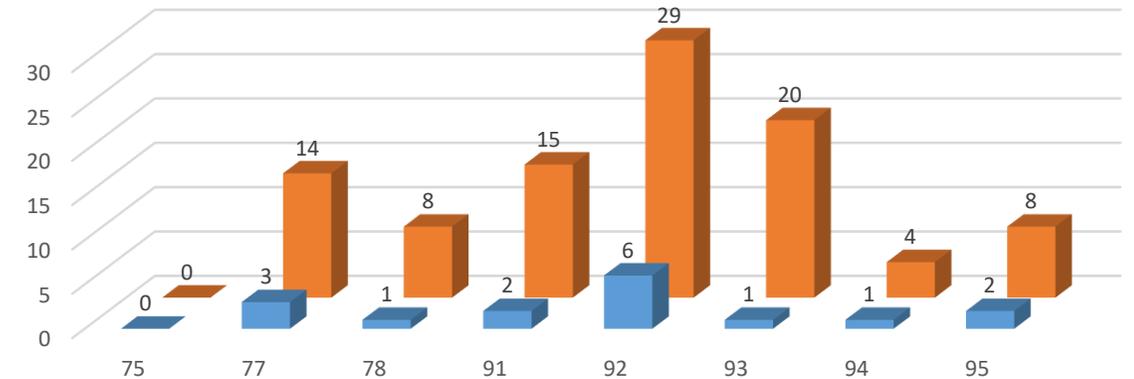
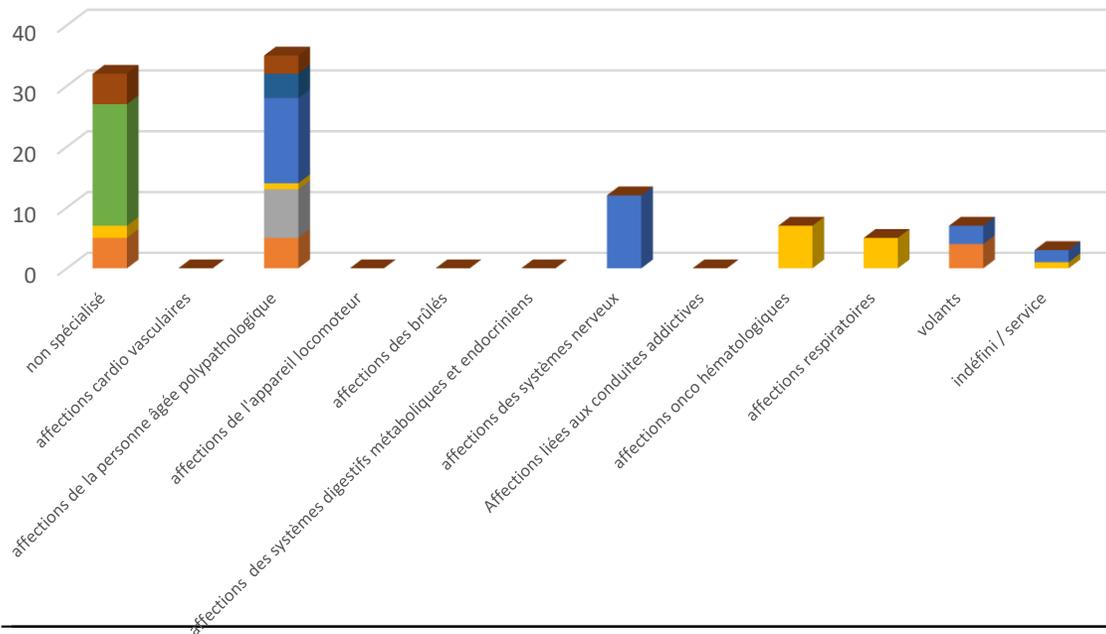
Permettre aux
établissements
d'utiliser les LISP
comme levier à la
prise en compte d'une
démarche palliative

Maintenir une offre
sur le territoire

LISP SMR

Les LISP sont moins reconnus en SMR qu'en MCO avec 98 LISP déclarés. Le taux de réponses à l'enquête des établissements pré identifiés est de 74%

Répartition LISP SMR par mention de spécialité



Des LISP SMR sont reconnus en SMR sur des mentions non spécialisées et affections de la personne âgée poly pathologique

Synthèse: L'offre de LISP SMR est peu développée en Ile de France

Nécessité

mettre en place un GT pour identifier les avantages et le fonctionnement souhaité de LISP en SMR en amont de la réévaluation

4. Inclure des LISP dans les filières territoriales de soins palliatifs: comment s'y prendre?(Corpalif)

5. Formation et projets de soins palliatifs vers qui se tourner? (Corpalif)

6. Réévaluation des LISP principes et déroulement

Réévaluation des LISP

LISP en MCO

Entre 646 et 720 LISP dans 75 à 83 établissements
au sein de 159 à 232 services

LISP en SMR
34 établissements
(RC par mention
spécialisée)

Instruction en DD

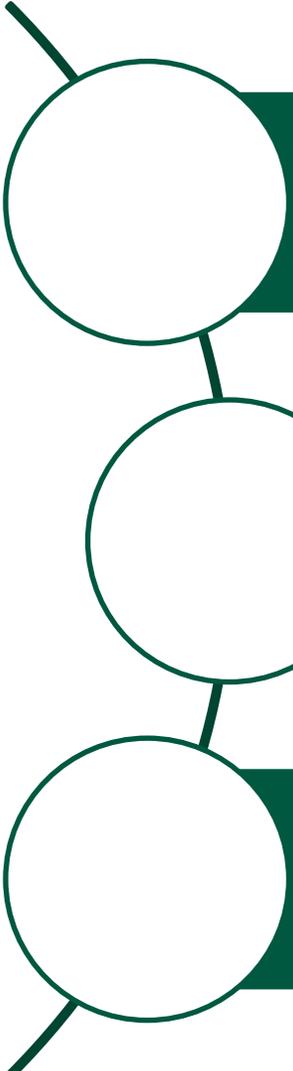
Sauf

- APHP
- LISP Pédiatriques

Instruction à la DOS

Instruction au siège en
lien avec les nouvelles
autorisations SMR

Instruction des LISP MCO: les principes



Une fenêtre longue pour permettre de retravailler les projets (A/R établissements instructeurs)

Une articulation avec la structuration des filières territoriales (liens avec les autres structures)

Une homogénéité régionale sur la qualité des LISP

Campagne LISP MCO temporalité

	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25
webinaire établissement									
fenêtre de dépôt									
instructions									
concertations DM-DD									
rédaction RC									

Fenêtre de dépôt des dossiers LISP MCO

Du 2 décembre 2024 au 7 mars 2025

- Formulaire Etablissement : <https://dematocial.gouv.fr/commencer/lisp-idf-etab>
- Formulaire Service : <https://demat.social.gouv.fr/commencer/lisp-idf-service>

Webinaire pour les établissements:

<https://events.teams.microsoft.com/event/4e71bc20-4654-40f6-b18a-9a311d5a3fee@035e5292-5a25-4509-bb08-a555f7d31a8b>



Démarche : ARS NOR - RECONNAISSANCE DE LITS IDENTIFIES DE SOINS PALLIATIFS - Volet Etablissement
Organisme : Pole planification et Organisation de l'offre de Soins/ Direction Offre de Soins

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Date de naissance

Formulaire

Vous pouvez déposer plusieurs demandes de reconnaissance de LISP.
Vous êtes invité à compléter un dossier par établissement (volet « établissement de santé »), auquel vous joindrez un dossier pour chaque service concerné par une demande de reconnaissance de LISP (volet « service »).
Consignes de saisie des demandes de reconnaissance de LISP
Vous pouvez déposer plusieurs demandes de reconnaissance de LISP.

Vous êtes invité à compléter :
- un dossier par établissement (volet « établissement de santé »), correspondant au présent dossier
Auquel vous joindrez :
- un dossier pour chaque service concerné par une demande de reconnaissance de LISP (volet « service ») : <https://demat.social.gouv.fr/commencer/lisp-nor-service>

Afin de lier vos dossiers, vous êtes invités :
- en fin de ce présent dossier "volet établissement" à indiquer les numéros de vos dossiers service, une fois qu'ils auront été créés
- dans chaque dossier "Volet service", à indiquer le numéro du présent dossier "volet établissement".



Démarche : ARS NOR - RECONNAISSANCE DE LITS IDENTIFIES DE SOINS PALLIATIFS - Volet SERVICE
Organisme : Pole planification et Organisation de l'offre de Soins/ Direction Offre de Soins

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Date de naissance

Formulaire

Vous pouvez déposer plusieurs demandes de reconnaissance de LISP.
Vous êtes invité à compléter un dossier par établissement (volet « établissement de santé ») auquel vous joindrez un dossier pour chaque service concerné par une demande de reconnaissance de LISP (volet « service »).
Consignes de saisie des demandes de reconnaissance de LISP
Vous pouvez déposer plusieurs demandes de reconnaissance de LISP.

Vous êtes invité à compléter :
- un dossier par établissement (volet « établissement de santé ») :
<https://demat.social.gouv.fr/commencer/lisp-nor-etab>

Auquel vous joindrez :
- un dossier pour chaque service concerné par une demande de reconnaissance de LISP (volet « service »), correspondant au modèle présent dossier. Si vous avez plusieurs services, il vous faudra ainsi remplir plusieurs dossiers volet "service".

Afin de lier vos dossiers, vous êtes invités :
- dans chaque dossier "Volet service", à indiquer le numéro du dossier "volet établissement".

7. Questions diverses